

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

A propos de la polymorphie de l'épicéa.

Comme chacun l'a observé, notre sapin rouge ou épicéa (*Picea excelsa* Link) est une espèce qui, vu les multiples variations qu'elle présente, a donné lieu à la création de nombreuses variétés, sous-variétés, formes, etc.

Parmi les variétés connues et décrites par les botanistes ou les forestiers, ainsi *Picea excelsa* Link *lusus viminalis* Caspary ou épicéa pleureur; *lusus virgata* Caspary ou épicéa vergé; *lusus columnaris* Carrrière ou épicéa en fuseau, il en est plusieurs dont les caractères particuliers ont été reconnus héréditaires, partiellement tout au moins, par des essais culturaux.

A part ces variétés, sans aucun doute produites par des causes internes de variation, on observe souvent des épicéas dont la ramification ou la silhouette singulières sont produites par des forces d'origine extérieure. Il s'agit là de formes qui sont causées, les unes par l'intervention de l'homme ou des animaux, les autres par des facteurs météoriques, charges de neige, influence du vent, coups de foudre.

Parmi ces diverses formes, il y a lieu de citer l'épicéa *candélabre* constitué en général par une tige maîtresse flanquée d'un certain nombre de tiges secondaires, dirigées parallèlement à la première et qui sont simplement de fortes branches inférieures qui se sont redressées et développées ultérieurement dans un sens opposé à celui de la verticale. D'ordinaire, la croissance de l'épicéa en forme de candélabre a pour cause première un accident (bris de neige, coup de vent ou coup de foudre) ayant interrompu le développement de la tige principale.

Dans son ouvrage „Über die Vielgestaltigkeit der Fichte“, le professeur Schröter reconnaît expressément, p. 101, „qu'à côté de ces épicéas candélabres chez lesquels l'apparition de sommets secondaires est due à des causes fortuites, il existe d'autres épicéas qui présentent un redressement des branches sans que le tronc principal ait subi la moindre atteinte“.

Les „candélabres“ de cette seconde catégorie sont plus nombreux qu'on ne le croit et, sur le territoire de la Vallée-de-Joux, on peut en observer un certain nombre. C'est notamment le cas sur les alpages de la Têpaz, au-dessus du Lieu et du Pré-de-Joux, non loin de Molleldruz. Chez les sujets en question que j'ai observés, gros et moyens, le tronc principal a toute l'apparence d'être entier et non endommagé; toutes les branches, très nombreuses, après s'être fortement arquées vers le haut, tendent à se rapprocher plus ou moins de l'axe, de telle sorte que ces divers individus, dans leur silhouette, ressemblent assez à l'épicéa normal et conique ou acquièrent une forme ovoïde très typique.

A les considérer, on éprouve de suite l'idée que l'on a affaire non pas à des formes produites par réaction vis-à-vis de l'intervention d'in-

fluences extérieures, mais bien à une variété indépendante de l'ambiance, causée par une puissance interne de variation ; à une variété que l'on pourrait classer à côté des *lusus riminalis*, etc., cités plus haut.

Ce qui tendrait à confirmer cette opinion, c'est qu'aux deux localités où on les observe, ces épicéas-candélabres croissent à plusieurs ensemble, à l'intérieur d'un périmètre de quelques cents mètres carrés. Ainsi à la Têpaz, des 4—5 sujets envisagés, l'un est de taille gigantesque, un véritable gogant, deux autres sont encore de gros arbres, un est de taille moyenne, en pleine vigueur, et doit bien compter 50—70 ans d'âge. Et, tout naturellement, on se complaît à supposer que le caractère, qui distingue ces „candélabres“ des épicéas voisins croissant sur le pâturage, est héréditaire et que les gros et le moyen descendent du gogant.

En est-il réellement ainsi ? Le „candélabrisme“ de nos épicéas de la Têpaz et du Pré-de-Joux est-il bien un caractère acquis, héréditaire, transmissible aux descendants ? Seul, l'essai expérimental est capable de répondre à cette question. Un essai de ce genre est à longue échéance, car ce n'est évidemment qu'après de nombreuses années que le redressement des branches chez des sujets issus de semis doit se manifester.

* * *

L'épicéa varie non seulement dans ses cônes, sa ramification, ses aiguilles, mais aussi dans la structure de son tissu ligneux. En effet, la „fibre“ de ce dernier, chez certains individus, est rectiligne ; chez d'autres, elle tourne à gauche (sinistrogyre) ; chez d'autres enfin à droite (dextrogyre). A la Vallée-de-Joux, ce sont surtout les épicéas de l'antique forêt du Risoux qui présentent ces particularités dans la structure de leur bois, utilisé depuis très longtemps pour des travaux de boissellerie et de fine menuiserie. Mais tous les sujets du Risoux ne sont pas également aptes à fournir la matière première nécessaire à l'exécution de ces divers travaux.

L'expérience a prouvé que le bois sinistrogyre *fend* bien, mais se *voile* et que, par conséquent, il convient pour la boissellerie et les tavillons, mais non pas pour la menuiserie. Chez le bois dextrogyre, ces propriétés sont renversées, ce qui le fait rechercher par les menuisiers. Le bois rectiligne, de l'avis des intéressés, cumule les deux qualités, dans une certaine mesure tout au moins. Ces propriétés du bois du Risoux sont connues depuis fort longtemps à la Vallée-de-Joux puisque les tiges sinistrogyres et les tiges dextrogyres sont habituellement et respectivement désignées au moyen des mots patois : *senota* et *deitre*.

Maintenant, les caractères dont il est ici question sont-ils acquis et héréditaires ? La cause de leur apparition est-elle déterminée ? Pourquoi de deux sapins voisins, chez l'un la fibre ligneuse tourne-t-elle à gauche, chez l'autre tourne-t-elle à droite ? Le fait a-t-il été étudié par des spécialistes ? Je l'ignore.

En ce qui concerne l'hérédité, il serait intéressant de mettre en œuvre des essais de culture, que seul un institut forestier de caractère permanent pourrait entreprendre. *Sam. Aubert.*

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. *Distinction.* Au cours de la série des conférences forestières, données à notre Ecole du 5 au 10 mars dernier, l'Ecole polytechnique a décerné le titre de docteur honoraire à M. le Dr *Fankhauser*, inspecteur fédéral des forêts, à Berne, et à M. *H. Biolley*, inspecteur cantonal des forêts, à Neuchâtel. Le doyen de l'Ecole forestière chargé de la proclamation de cette haute distinction l'a fait en ces termes :

„L'Ecole polytechnique fédérale a le privilège de pouvoir décerner des récompenses à ceux qui se sont signalés par des services éminents rendus à la science ou à la technique. Elle le fait sous forme d'une distinction qu'elle n'accorde que rarement, en conférant le titre de *docteur honoraire*.

Notre Ecole n'a pas voulu manquer l'occasion que lui offrait la réunion de tant de forestiers suisses, pour décerner ce doctorat à deux parmi ceux qui ont le plus fait progresser la sylviculture suisse, à ceux qui sont comme le fleuron de la gent forestière de notre pays.

Sur la proposition du corps professoral de sa division forestière, elle a voulu accorder cette distinction à deux sylviculteurs que nous avons le plaisir de compter aujourd'hui dans cette enceinte.

En vous désignant pour cette distinction, Monsieur le Dr *F. Fankhauser*, l'Ecole polytechnique a voulu vous témoigner sa haute estime pour un labeur désintéressé de plus de cinquante ans, son admiration pour une activité magnifique comme écrivain forestier, pour l'esprit scrupuleusement scientifique qui est la marque de vos écrits et, plus spécialement, vous témoigner sa reconnaissance pour vos recherches sur tout ce qui touche à l'économie forestière de nos régions de la haute montagne.

Notre Ecole, M. le Docteur, est heureuse de vous décerner son doctorat honoraire comme récompense pour tout ce dont la science forestière vous est redevable.

En son nom, j'ai le grand honneur et le plaisir de vous remettre son diplôme de *docteur honoraire en sciences techniques*.

Notre Ecole polytechnique vous a décerné son doctorat honoraire, Monsieur *Henri Biolley*, pour récompenser un persévérant labeur, consacré à l'étude d'une question importante entre toutes pour l'économie forestière, à l'aménagement. Elle a voulu ainsi consacrer, en quelque sorte, les magnifiques résultats que vous avez obtenus dans ce domaine.

Vous avez mis au point une méthode expérimentale pour scruter l'accroissement de la forêt.

Vous avez établi que le traitement de celle-ci, pour donner son maximum, doit être tel que l'aménagement et la culture des bois aient